

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 novembre 2011

2011 DASES 550 G Subvention et convention avec l'association Générations 13 (13e).

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 octobre 2011 par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général, lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Générations 13 ;

Sur le rapport présenté par Me Liliane CAPELLE au nom de la 6e commission :

Délibère :

Article 1 : Le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, fixant les conditions d'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € à l'association « Générations 13 » (N° tiers : X08662 – simpa 17380 – dossier 2011_03747) située 49, rue Bobillot 75013 PARIS au titre de 2011.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 53, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34008 du budget de fonctionnement 2011 du Département de Paris et des exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.